

Tout sur la visioconférence, webconférence, webinaire : <https://numerique.umontpellier.fr>

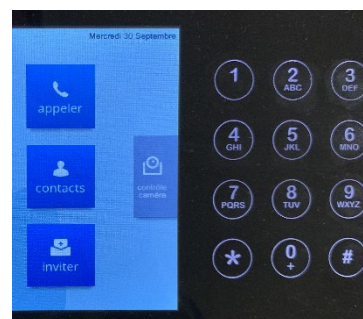


L'Université de Montpellier a acquis **une licence Zoom éducation** qui comprend l'accès à partir de salles visioconférences (protocole H.323).

Les réunions Zoom que vous créez à partir de votre compte universitaire sont donc accessibles aussi à travers des matériels (CODEC) installés dans les salles ou clients de visioconférence (H.323).

◆ Utilisation de Zoom avec un matériel STARLEAF

- Sur la tablette tactile Starleaf, cliquez sur le bouton « *appeler* » puis entrez l'adresse : **213.244.140.110**
- Vous tombez sur la page d'accueil de Zoom
- Entrez l'id de votre réunion et terminez par #
- On vous demandera ensuite le mot de passe (s'il y en a un). Entrez-le et terminez par #



◆ Utilisation de Zoom avec un autre matériel visioconférence

- Via la télécommande entrez l'adresse : **213.244.140.110**
- suivi de **##votre_numéro_de_réunion**
- suivi de **##mot_de_passe** (s'il y en a un)

◆ Si vous devez vous connecter à une réunion Zoom **non gérée par l'Université de Montpellier** :

LA QUESTION à poser à l'organisateur de la réunion : *avez-vous la licence visioconférence H.323 pour Zoom ?*

→ Si **oui**, parfait ! La manipulation à faire est décrite ci-dessus.

→ Si **non**, cela veut dire que vous ne pouvez pas employer le matériel de votre salle de visioconférence. Vous pouvez rejoindre cette réunion Zoom uniquement à partir d'un autre client Zoom, installé sur votre téléphone, tablette, ordinateur.